EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 20/02/2025 Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20.02.2025

ID: 089-200039642-20250212-11_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 75Présents: 54Absents: 21Pouvoirs: 7

- Votants: 61

Délibération n° 11-2025

Le mercredi douze février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Chassignelles: M. TRUCHY Maryan, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armancon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. TOBIET Michel, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MENARD José, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Ravières: M. FOREY Vincent, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Tanlay: , Mme YVOIS Caroline, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. DELPRAT Eric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. GERTNER Philippe, M. LENOIR Pascal, , Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. PACAULT Philippe, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PICQ Christian, Yrouerre: M. ZANIN Alain.

Excusés ayant donné pouvoir : Bernouil : M. FOURNILLON Dominique (à donner pouvoir à M. DURAND Olivier), Lézinnes : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), Ravières : M. LETIENNE Bruno (a donné pouvoir à FOREY Vincent), Stigny : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. GERTNER Philippe), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis),.

Absents excusés: Flogny La Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. ROY Yohan, Tonnerre: M. LETRILLARD Laurent,

Absents non excusés: Gland: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, Pimelles: M. RETIF Adrien, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil, Tronchoy: M. PATEY Jean-Marie, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

Secrétaire de séance : Mme Nicole ELBACHIR

Date de convocation: Jeudi 06 février 2025

Objet : TOURISME

Office de Tourisme (OT) SPL – Subvention 2025 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1 et suivants,

Vu le code de commerce, notamment son livre II,

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) « Office de Tourisme – Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu la délibération n° 107-2023 du conseil communautaire du 23 novembre 2023 approuvant la signature d'une convention d'objectifs avec la SPL « Office de Tourisme Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois »,

Vu l'avis favorable du conseil d'administration de la SPL en date du 6 décembre 2024, approuvant le budget 2025 et notamment la participation financière de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID: 089-200039642-20250212-11_2025-DE

Considérant que les articles 5.1-5.2 de la convention financière entre la SPL et CCLTB prévoient notamment qu'en contrepartie des charges du service, la Communauté de Communes verse annuellement à la SPL une compensation pour obligation de service public, afin de contribuer à la couverture des charges liées aux obligations de service public des missions confiées,

Monsieur le Vice-Président propose, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, que cette compensation pour obligation de service public soit fixée à 177 000 €, contribution non soumise à la TVA.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE le président à signer le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la Société Publique Locale (SPL) Office de Tourisme Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois (projet joint),

DIT que la somme de 177 000 € sera inscrite dans le budget principal 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président, Monsieur Régis LHOMME La secrétaire de séance, Mme Nicole ELBACHIR



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).